

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 9
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 2 octobre à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, en la salle du conseil de la Communauté des Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis.

Date de convocation : 22 septembre 2020

Etaient Présents sur place : Mmes Françoise DE ROFFIGNAC- Pascale GOT – Ghislaine GUILLEN - Marie-Pierre QUENTIN. MM Cyril PENAUD, Alain RENARD

Etaient Présents en visio-conférence : Mmes Célia MONSEIGNE, Sandrine DERVILLE, Olivier ESCOTS.

Absents représentés : M. Dominique FEDIEU pouvoir à Mme Pascale GOT, M. Loïc GIRARD pouvoir à Mme Françoise DE ROFFIGNAC, M. Philippe LABRIEUX pouvoir à Mme Célia MONSEIGNE.

Secrétaire de séance : Alain RENARD

Délibération N°2020-03-57: Intention de répondre à l'Appel à Projet de la Mission Inter-Estuaire

*Vu le SAGE Estuaire de la Gironde et Milieux Associés;
Vu l'appel à projet de l'OFB et de la mission Inter-Estuaire ;
Vu la convention cadre de partenariat avec le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis;*

Considérant la nécessité de poursuivre l'amélioration de la connaissance relative à l'hydrodynamique, la dynamique sédimentaire et la morphodynamique de l'Estuaire et des enjeux du SAGE relatifs au bouchon vaseux, aux pollutions chimiques, à la préservation des habitats et des écosystèmes estuariens ;

Après discussion, il est décidé, à l'unanimité

Article 1. En cas de réponse favorable de la candidature d'un partenaire à l'appel à projet sus-cité, d'autoriser Madame la Présidente à signer des accords de partenariat avec les acteurs universitaires et de recherche lauréats afin de participer au projet retenu. Le projet s'inscrit dans les objectifs spécifiques du SAGE selon les thématiques retenues.

Article 2. D'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Braud-et-Saint-Louis le 02 octobre 2020


La Présidente
SMIDDEST
12 rue Saint Simon
33390 BLAYE
Pascale GOT
Secrétaire de la Gironde